

L'impôt en question visait plus particulièrement ce dernier problème et je dirais que l'arrivée toujours croissante dans notre pays de revues et périodiques en provenance des États-Unis et l'influence toujours plus grande que ce genre de littérature exerce sur le Canada a un certain rapport avec notre désir de mettre au point une identité canadienne distincte et sûre d'elle-même... ce que nous appelons le canadianisme. Le rapport de la Commission Massey, en 1951, mentionne quelque chose à ce sujet, et c'est un problème dont ne semble pas tenir compte la suppression de cette taxe. Voici ce qu'on peut lire dans le rapport Massey:

Tout Canadien réfléchi se reconnaît une dette envers les États-Unis pour ce qui est de films, d'émissions radiophoniques et de périodiques excellents. Cependant, le prix que nous payons au point de vue national est peut-être excessif...

D'autre part, les périodiques canadiens ne peuvent pénétrer dans le marché américain, car il semble que les Américains ne soient pas assez bien renseignés sur le Canada pour faire cas des publications canadiennes. Nos périodiques sont donc limités au Canada, où le marché est restreint, mais aucunement protégé et ne comprend que 9 millions de lecteurs de langue anglaise...

C'était en 1951; mais il y en aurait davantage aujourd'hui.

On ne saurait nier qu'une proportion exagérée de productions venant d'une même source étrangère peut étouffer au lieu de stimuler nos propres efforts créateurs;...

Officiellement, nous n'avons à nous occuper ni des journaux ni des revues... Néanmoins, il nous semblerait incongru... de passer sous silence les quotidiens et les revues du Canada, qui fournissent aux Canadiens la plus grande partie de leurs lectures, et qui sont probablement pour eux la source essentielle de la connaissance qu'ils ont de leurs propres concitoyens.

Telle est la situation à laquelle la Commission Massey avait à faire face en 1951 et qui se présente aujourd'hui sous une forme nouvelle en raison de la formule, pour ainsi dire, des éditions canadiennes de revues américaines. C'est pour résoudre ce problème que la taxe a été imposée il y a deux ans, et j'estime que même si ce n'était pas la meilleure solution à apporter au problème,—le ministre peut nous dire ce qu'il en pense,—ce problème demeure et appelle une solution, parce qu'il ne s'agit pas d'une forme ordinaire de concurrence. Cette taxe n'était pas destinée à porter la moindre atteinte à la concurrence dans l'acception ordinaire de ce mot,—et n'y a nui d'aucune manière,—entre les revues canadiennes et les revues américaines. Elle visait, je le répète, le problème des éditions canadiennes de revues importées d'outre-frontière, et c'est un problème particulièrement difficile à résoudre. Il causait des ennuis spéciaux aux éditeurs canadiens et certains ont allégué, et non sans bien des preuves à

l'appui de leurs dires, que les prétendues éditions canadiennes ne se seraient jamais multipliées et ne seraient jamais devenues florissantes au Canada à la faveur du prix qu'elles exigeaient pour la réclame, si elles n'avaient pu compter sur les revues mères.

Une partie des dépenses des éditions canadiennes avait été acquittée, paraît-il, par les publications des États-Unis à plus fort tirage. Or, dans ce sens particulier, on peut alléguer, sans vouloir pousser trop loin le parallèle, ce dont je me défends, qu'il s'agissait d'une certaine forme de dumping journalistique, car c'était donné aux éditions canadiennes et aux revues des États-Unis un avantage indû. Je ne veux pas cependant, je le répète, pousser trop loin l'analogie, mais, quelles qu'en aient été les raisons, ces éditions canadiennes ont occupé ces dernières années une proportion sans cesse croissante des heures de lecture des Canadiens, d'où une menace qui pesait spécialement sur les périodiques canadiens.

Cette taxe, je le répète, n'a pas rendu les éditeurs canadiens moins capables de soutenir la concurrence qu'avant. De plus, elle n'était pas censée avoir et elle n'a pas eu la moindre répercussion sur les revues américaines qui entrent au Canada. En réalité, les deux éditions canadiennes qui ont le plus profité de la situation *Time* et *Reader's Digest*, n'ont pas perdu de publicité, même s'il est peut-être juste de dire que la mesure a empêché ces revues d'accroître leur publicité et leur circulation au Canada. On peut peut-être aussi dire avec raison qu'elle a empêché de paraître sur le marché canadien de nouvelles prétendues éditions canadiennes de périodiques américains. Si c'était nettement une question de concurrence entre une revue canadienne et une autre, personne, je crois, ne se soucierait de défendre la position d'une revue contre une autre, mais c'est une question de concurrence au Canada de la part d'éditions dites canadiennes de publications américaines dont certaines des dépenses sont payées aux États-Unis. C'est un problème très spécial.

On m'informe en outre que depuis l'annonce de l'abrogation de cette taxe dans l'exposé budgétaire, deux revues des États-Unis ont marqué leur intention, dans un cas, de publier une édition canadienne, et dans l'autre, de reprendre la publication d'une édition canadienne qui avait été suspendue quand la taxe a été mise en vigueur il y a deux ans. On m'informe aussi qu'une autre revue des États-Unis qui, je crois, à ce moment-là, était sur le point de publier une édition canadienne, a repris l'étude des possibilités à cet égard.

Monsieur le président, je voudrais simplement attirer l'attention du ministre et du